

L'année 2018 est déjà bien lancée et vos sollicitations sont nombreuses.

Comme vous le constaterez dans ce nouveau Flash Actualités, nous multiplions les initiatives pour pouvoir accompagner le développement des compétences dont vous avez besoin dans un contexte de forte évolution technologique.

Nous développons également les outils et services pour faciliter la gestion de vos projets au quotidien : paiement direct de l'organisme de formation, D'Chargé... mais aussi permettre votre information en ligne.

Tout ceci ne peut évidemment pas remplacer le travail de terrain réalisé par nos équipes au travers de nos 3 000 visites annuelles dans vos établissements et des 40 000 réponses téléphoniques que nous vous apportons chaque année. C'est ce travail à vos côtés qui permet de coller au plus près à vos préoccupations et de faire aboutir vos projets.

A l'heure où le gouvernement reprend la main sur la réforme de la formation professionnelle, espérons que cette dimension ne sera pas oubliée.

Bertrand PATIER
Directeur



Retrouvez les Flash Actualités antérieurs de l'ADEFIM-IDF dans la rubrique « [Pratico pratique](#) » du site internet.

ACTIONS SPECIALES 2018

En cette année 2018 où les aides du FPSPP vont s'amenuiser, l'ADEFIM IDF poursuit sa recherche de co-financements pour répondre aux forts enjeux formation des PME franciliennes.

On peut citer en premier lieu l'**accompagnement des sous-traitants aéronautiques** dans le cadre de l'opération initiée par le GIFAS « **Performances Industrielles 2** ». Il s'agit d'actions de formation liées à l'amélioration de la performance et de la qualité : Lean Management, gestion de projet, méthodes de résolution de problèmes, planification, management visuel... Si vous êtes intéressé, contactez votre conseiller formation habituel.

Nous poursuivons également en 2018, l'accompagnement des **PME du secteur automobile** pour les formations engendrées d'une part par le véhicule de demain et d'autre part par la modernisation des outils de production dans la cadre du Hub industriel YVELINOIS des sous-traitants de PSA Poissy et Renault Flins.

D'ici quelques semaines nous pourrons également accompagner, dans le cadre d'une nouvelle demande de subvention auprès du Fonds Social Européen, **les entreprises de moins de 250 salariés** (n'appartenant pas à un groupe) sur leurs **actions de formation liées à l'usine du futur** : techniques de production numériques, cobotique, robotique, outils de simulation, mais aussi les formations induites par ces changements : management de projet, conduite du changement, langues étrangères, organisation, logistique... Cette aide sera rétroactive au 1er janvier 2018. Ainsi, d'ores et déjà nous vous invitons à en parler avec votre conseiller formation afin de préparer la prise en charge de ces actions.

Pour faire le point sur l'introduction des nouvelles technologies dans vos process de production, nous vous rappelons également que nous vous proposons, en lien avec le GIM et le CETIM, un **diagnostic industriel et ressources humaines**. Pour en savoir plus, [contactez votre conseiller formation](#).



L'ADEFIM IDF A VOTRE SERVICE

Comme chaque année, vous pouvez télécharger [le tableau synthétique des conditions de prises en charge](#) arrêtées par le conseil d'administration de l'OPCAIM pour l'année 2018. Nous vous rappelons que ces modalités peuvent être adaptées (voir notre [Flash Actus n°28](#)) en fonction des enveloppes disponibles en Région.

Pour faciliter la gestion quotidienne de vos actions de formation, nous vous proposons le **paiement direct** de celles-ci auprès des organismes de formation : pour en savoir plus, [regardez cette vidéo](#) !

Vous souhaitez rester informé des actualités de l'ADEFIM IDF, connaître les initiatives que nous soutenons, vous pouvez désormais vous abonner à notre [page LINKEDIN](#).

EN BREF

Contrat de Professionnalisation avec une personne de 26 ans et plus

Attention une recommandation émise par le bureau de l'immigration professionnelle (qui dépend du Ministère de l'Intérieur) entraîne la remise en cause de l'embauche en contrat de professionnalisation d'un demandeur d'emploi de 26 ans et plus **non inscrit à Pôle Emploi, y compris pour les résidents français**. En conséquence, avant l'embauche en contrat de professionnalisation d'une personne de 26 ans et plus, nous vous invitons à **vérifier son inscription auprès de Pôle Emploi**.

Charte contrôle et qualité

La charte contrôle et qualité évolue légèrement en 2018 concernant la réalisation des contrôles des dispensateurs de formation. Vous pouvez télécharger la nouvelle version [ici](#)

Paiement des actions de formations terminées

Nous vous rappelons qu'en vertu de cette même Charte contrôle et qualité le paiement des actions de formation doit intervenir **au plus tard dans les 6 mois suivant la date de fin de formation**. Ainsi les dossiers terminés **depuis le 30/06/2017** seront définitivement clos le **31/05/2018** sans qu'aucun paiement ne puisse intervenir après cette date. Si vous avez des dossiers dans cette situation, nous vous remercions de nous adresser justificatifs et factures dans les plus brefs délais.

Activité de l'ADEFIM IDF en 2017

[Sous ce lien](#), vous trouverez les principaux indicateurs d'activité de l'ADEFIM IDF pour les années 2017 et 2016.